

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2026/99

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	33

Date de la convocation
09/07/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 juillet à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (28) : Josepha ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Jérôme ASTOLFI - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Joseph GALLETTI - Augustine GARIBALDI - Jean Charles GIABICONI - Patrick GIGON - Isabelle GUIDONI - Ange LAMBERTI - André LUCCIONI - Marilyn MASSONI - Jean-François MATTEI - Jean-Marc MATTEI - Jean MAZZONI - Paul MILANI - Didier MILLIEX - François MONTI - Rose Marie MONTI - Angèle NERI - Joseph OLIVA - Alain PASQUALINI - Pierre-Antoine PASQUALINI - Anne POLI - Jeanne Baptiste SAVELLI.

Pouvoirs (5) : Paul ALFONSI donne pouvoir à Jean DOMINICI - Corinne MATTEI donne pouvoir à Patrick GIGON - Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Alexandra SAMPIERI donne pouvoir à Didier MILLIEX - Marie Anne SIMON donne pouvoir à Angèle NERI.

Absents (4) : Muriel BELTRAN - Christophe GRAZIANI - Clément TOLAINI - Hervé VALDRIGHI.

Objet : Déploiement du programme « Savoir Rouler à Vélo » - année scolaire 2026/2027

Monsieur Jean-François MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Président expose que la Communauté de communes (CCMG), en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial, a la volonté de promouvoir des modes de déplacements durables, alternatifs à la voiture individuelle.

Elle a validé en juin 2024 un plan vélo (schéma directeur cyclable) visant à encourager la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien. Parmi les actions validées dans le plan vélo, figure le développement de la formation pour l'apprentissage du vélo et mécanique vélo (fiche action 3.4).

Dans ce cadre, la CCMG déploie le programme « Savoir Rouler à Vélo » à l'ensemble des élèves de CM2 de son territoire depuis l'automne 2024. Il s'agit d'un apprentissage à la pratique du vélo et des consignes de sécurité associées, nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Une convention, passée avec l'association « Adrien Lippini, un vélo, une vie », sous-couvert de l'Académie de Corse, définit les modalités pratiques et financières de déploiement de ce programme.

La Collectivité de Corse met à disposition un agent diplômé pour l'encadrement des sessions pratiques à vélo, et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) se charge de la coordination avec les directions d'écoles et enseignants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260728-2026-99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2026
Publication : 05/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation 1



Compte-tenu des retours favorables et encourageants de la part de l'ensemble des parties prenantes, la Communauté de communes Marana Golo souhaite renouveler ce programme de formation pour l'année scolaire 2026/2027, avec un **budget prévisionnel de 25 500€**, entièrement supporté par la Communauté de communes, en fonds propre.

La présente délibération a donc pour objet de :

- Renouveler le déploiement du dispositif de formation Savoir Rouler à Vélo (SRAV) à l'attention des élèves de CM2 du territoire Marana Golo pour l'année scolaire 2026/2027 ;
 - Inscrire au budget prévisionnel un montant de 25 500 € TTC annuel pour le financement de ce dispositif de formation ;
 - Autoriser le président ou son délégataire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce projet.
-
- Vu la délibération N°2021/13 du conseil communautaire de Marana-Golo du 31 mars 2021 portant transfert de l'autorité d'organisation de la mobilité au profit de la communauté de communes ;
 - Vu la délibération N°2024/86 du conseil communautaire de Marana-Golo du 25 juin 2024 approuvant le schéma directeur cyclable de Marana Golo ;
 - Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réunis le 21/07/2026,

Le conseil communautaire

Oùï l'exposé de son Président

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De renouveler le déploiement du dispositif de formation Savoir Rouler à Vélo (SRAV) à l'attention des élèves de CM2 du territoire Marana Golo pour l'année scolaire 2026/2027 ;
- D'inscrire au budget prévisionnel un montant de 25 500 € TTC annuel pour le financement de ce dispositif de formation ;
- D'autoriser le Président ou son délégataire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI

**DOMINI
CI JEAN**

Signature
numérique de
DOMINICI JEAN
Date : 2026.08.03
16:02:50 +02'00'